

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 14
 Votants..... 15
 Procurations..... 1

Date de la convocation : 24/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 28 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGIERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame MASSON Aurélie a donné à Monsieur Claude VIDAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 2**DELIBERATION N° 16****BUDGET COMMUNAL**
**OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET
 PRIMITIF 2025**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2025 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit procéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2024 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Chapitre ou opérations	Crédits votés en BP 2024 (crédits ouverts)	RAR N-1 reportés au BP 2024	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par anticipation
Opération N°1507	20 234.00 €	13 234.20 €		6 999.80 €	1 749.95 €
Opération N°1607	3 500.00 €			3 500.00 €	875.00 €
Opération N°2302	3 000.00 €			3 000.00 €	750.00 €
Opération N°2304	33 660.00 €			33 660.00 €	8 415.00 €
Opération N°2305	3 000.00 €	1 460.00 €		1 540.00 €	385.00 €
Opération N°2306	20 000.00 €	10 030.00 €	9 500.00 €	19 470.00 €	4 867.50 €
Opération N°2307	3 000.00 €			3 000.00 €	750.00 €
Opération N°2309	17 000.00 €			17 000.00 €	4 250.00 €
Opération N°2310	606 934.00 €	10 098.00 €	- 85 000.00 €	511 836.00 €	127 959.00 €
Opération N°2317	1 000.00 €			1 000.00 €	250.00 €
Opération N°2316	20 000.00 €			20 000.00 €	5 000.00 €
Opération N°2315	8 000.00 €			8 000.00 €	2 000.00 €
Opération N°2314	10 000.00 €		2 500.00 €	12 500.00 €	3 125.00 €
Opération N°2313	217 644.00 €			217 644.00 €	54 411.00 €
Opération N°2312	30 000.00 €		-12 000.00 €	18 000.00 €	4 500.00 €
Opération N°1616	14 837.00 €	14 837.00 €		0.00 €	0.00 €
Chapitre 27			40 000.00 €	40 000.00 €	10 000.00 €
TOTAL	1 011 809.00 €	49 659.20 €	-45 000.00 €	917 149.80 €	229 287.45 €

Montant total maximum pouvant être votés par anticipation

= 229 287.45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

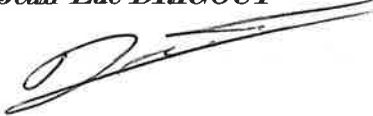
- **D'AUTORISER** l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2025

Chapitre ou opérations	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2025
Chapitre 21 Opération n° 2318	2128	Réfection de l'éclairage terrain de boules	25 168.50 €'

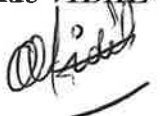
- **DIT** que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT



Le Maire
Claude VIDAL



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le28/03/2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le28/03/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.